

CODE DE L'U.F. (3)	757203 U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	709
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de cybermédia	CT	S	32
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

July 29.06.2000

A. COLLINET
ADM PEPAB

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Utilisation des outils d'un centre cybermédia dans une démarche pédagogique

Annexe 1 : Finalités de l'unité de formation

Finalités générales :

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- a) concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- b) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant d'acquérir un savoir-faire de base utilisant différents outils accessibles dans un centre cybermédia (CCM) en ayant pour but leur exploitation première à des fins pédagogiques.

Utilisation des outils d'un centre cybermédia dans une démarche pédagogique

Annexe 2 : Capacités préalables requises

Capacités :

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante

d'une part,

si, placé dans la situation suivante, c'est-à-dire face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique et en utilisant les commandes appropriées,

il est au moins capable

- de manipuler le logiciel graphique d'exploitation (deux essais maximum) ;
- de formater une disquette ;
- de gérer des fichiers sur disques ;
- d'effectuer des copies de sauvegarde ;
- de lancer et d'exécuter une application ;
- d'échanger des données entre applications ;
- d'utiliser les principales commandes de base ;
- d'utiliser les outils de l'aide ;

et d'autre part,

s'il est capable :

- d'accéder correctement aux locaux du centre cybermédia ;
- de démarrer et d'arrêter correctement le système ;
- d'utiliser un ZIP et une imprimante ;
- d'utiliser correctement les outils d'un centre cybermédia.

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestations de réussite des unités de formation :

- « Informatique - Logiciel graphique d'exploitation »

et

• « Approche technique de l'utilisation d'un centre cybermédia »,
classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Utilisation des outils d'un centre cybermédia dans une démarche pédagogique

Annexe 3 : Constitution des groupes ou regroupement

Il est conseillé de limiter le nombre d'étudiants au nombre de postes de travail installés dans le centre cybermédia.

Utilisation des outils d'un centre cybermédia dans une démarche pédagogique

Annexe 4 : Programme du cours

L'apprenant sera capable

- de planifier et d'intégrer différentes ressources d'un centre cybermédia dans une séquence pédagogique ;
- de structurer une présentation sur base d'une hiérarchisation : structure linéaire, rayonnante ou arborescente ;
- d'établir des liaisons absolues ou relatives entre les documents ;
- d'importer des images en provenance de différentes sources et de les traiter (format, poids, apparence) ;
- d'importer des données sonores en provenance de différentes sources et de les traiter (format, poids, effets) ;
- de procéder au montage des données acquises (image, son, texte) à l'aide d'un éditeur de scénario ;
- de sauvegarder la présentation finalisée sur différents supports ;
- d'assurer la diffusion d'une séquence :
 - dans la salle Pool du centre cybermédia (partage des applications, banque de CD, répertoire public et privé, forum ...),
 - dans la salle multimédia (projecteur),
 - sur les Netbox,
 - sur le réseau.

Utilisation des outils d'un centre cybermédia dans une démarche pédagogique

Annexe 5 : Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à l'équipement d'un centre cybermédia, en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et les commandes appropriées :

- de produire une séquence pédagogique structurée en y incorporant
 - du texte
 - des sons
 - des images ;
- de mettre ces différents éléments (texte, sons et images) dans un « éditeur » de scénario ;
- de sauvegarder sa séquence sur un support ;
- d'utiliser les NetBox et/ou le projecteur « Multimédia » pour diffuser sa présentation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- la qualité de la séquence présentée ;
- l'utilisation pertinente des outils du centre cybermédia.

Utilisation des outils d'un centre cybermédia dans une démarche pédagogique

Annexe 6 : Chargé de cours

Le chargé de cours sera :

soit un enseignant,
soit un expert pouvant justifier d'une expérience pédagogique et d'une expérience professionnelle dans le domaine du cybermédia.